

Enseignement secondaire

Fiche de renseignements / Année scolaire 2023 - 2024

Lettre circulaire aux parents ou représentants légaux des élèves fréquentant l'enseignement secondaire.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans l'intérêt de votre enfant, il est important que les professeurs concernés et le Service de Santé Scolaire soient informés des **problèmes de santé de votre enfant nécessitant une surveillance particulière à l'école**. Dans ce but nous vous prions de bien vouloir remplir la **Fiche de renseignements** ci-jointe et de **la remettre** au régent dès les premiers jours de la rentrée scolaire.

Le Lycée transmettra les informations au Service de la Santé Scolaire et collaborera à la mise en place d'un accompagnement adéquat.

Ces informations importantes permettront l'élaboration du certificat d'aptitude à la formation professionnelle.

En nous tenant à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, veuillez accepter nos sincères remerciements pour votre précieuse collaboration.

Dr Silvana Masi Médecin pédiatre

Informationsblatt / Schuljahr 2023 – 2024

Rundschreiben an die Eltern / Erziehungsberechtigte der Schüler und Schülerinnen der Sekundarschule.

Sehr geehrte Frau, sehr geehrter Herr,

Im Interesse Ihres Kindes, ist es wichtig die Klassenlehrer/innen und das schulmedizinische Team über die Gesundheitsprobleme ihres Kindes, welche eine Sonderüberwachung während der Schulzeit benötigen, zu informieren. Zu diesem Zweck, bitten wir Sie das beiliegende Informationsblatt auszufüllen und dem zuständigen Klassenlehrer/in den ersten Tagen nach Schulbeginn auszuhändigen.

Die Schule leitet diese Informationen an den schulmedizinischen Dienst weiter um, falls notwendig, gemeinsam mit Ihnen die bestmögliche Betreuung Ihres Kindes zu organisieren.

Diese Informationen dienen ebenfalls dem Erhalt des beruflichen Eignungsnachweises.

Für weitere Fragen steht Ihnen das schulmedizinische Team gerne zur Verfügung.

Vielen Dank für Ihre wertvolle Hilfe.

Dr Silvana Masi Médecin pédiatre

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023-2024

Enseignement secondaire

Fiche verte

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT / AUSFÜLLPFLICHTIG

A remplir par le / la titulaire de la classe / parents
Lycée:
Classe:
Titulaire:

Cette fiche est à remplir en vue d'établir le <u>certificat d'aptitude à la formation professionnelle.</u>

Dieses Informationsblatt ist auszufüllen um eine Bescheinigung des beruflichen Fignungsnachweises zu erstellen.

Dieses informationsplatt ist auszuführen um eine <u>Bescheinigung des</u>	berunichen Eighungsnachweises zu erstellen.	
:lève / Schüler	Personne ayant l'autorité parentale	
Matricule / Sozialversicherungsnummer	Erziehungsberechtigte Person	
Nom / Name:	Nom / Name:	
Prénom / <i>Vorname:</i>	Prénom / Vorname:	
Adresse (élève / Schüler):	^	
	@ E-mail:	
1. Maladie(s) chronique(s) ou autre(s) déficience(s) / chronische Krankheit(en) oder andere Behinderung(en)		
□ Diabète / <i>Diabetes</i> → Traitement		
□ Epilepsie / <i>Epilepsie</i> → Traitement		
□ Affection cardiaque / Herzkrankheit, veuillez spécifier / welche →		
→Traitement		
□ Asthme / Asthma → Traitement		
☐ Allergie(s) / Allergie(n), → veuillez spécifier / welche →		
Risque de choc anaphylactique / Risiko eines anaphylaktischen Schocks		
☐ Troubles comportemental ou d'apprentissage / Lern oder Verhaltensstörung		
→ Traitement ou mesures prises		
☐ Handicap physique ou mental / körperliche oder psychische Behinderung →		
■ Autre maladie / Andere Krankheit → laquelle / welche		
Médecin(s) traitant(s) (Nom et Nr tel.) / Behandelnde(r) Arzt (Ärzte) (Name und Tel.)		
2. Votre enfant doit-il prendre des médicaments à l'école? / Muss Ihr Kind Medikamente in der Schule nehmen?		
□ Non / <i>Nein</i> □ Oui / <i>Ja</i> → lesquels / <i>welche</i>		
Si oui, joindre svp un certificat médical / Wenn ja, bitte ein ärztliches	Attest beilegen	
3. Est-ce qu'un PAI (Projet d'accueil individualisé, voir <u>www.quichet.lu</u>) est en place? / Besteht schon ein PAI?		
□ Non / Nein □ Oui / Ja spécifier / welches PAI pour		
Si PAI existant, a-t-il une trousse d'urgence? A l'école / <i>In der Schule</i>		
4. Est-ce que la participation à certaines activités (sportives ou autres) est interdite par son médecin traitant?		
Ist die Beteiligung an verschiedenen Aktivitäten (sportliche) vom behandelnden Arzt verboten?		
■ Non / Nein ■ Oui / Ja → lesquelles / welche		
Ciani unuilla vanatta dan la alu brafa dálain un antificat mádial à Vásala / Warra in Litta dis Santinha Attant abralla Salisbatic de Cale de de la desta de la dela dela dela dela dela dela de		
Si oui, veuillez remettre dans les plus brefs délais un certificat médical à l'école / Wenn ja, bitte ein ärztliches Attest schnellmöglichst in der Schule abgeben.		

Date et signature des parents / personne responsable Datum und Unterschrift der Eltern / verantwortliche Person



Notice d'information en matière de protection des données

Dans le cadre de la surveillance médico-sociale des élèves fréquentant les établissements secondaires du Grand-Duché de Luxembourg, la Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents collecte et traite les données personnelles des élèves et, le cas échéant, de leurs représentants légaux afin d'être en mesure :

- organiser les examens médicaux, y compris pour le volet social;
- d'effectuer les examens médicaux, de produire les avis qui en résultent et d'en assurer le suivi.

La Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents produit également des statistiques afin d'être en mesure d'évaluer son activité ainsi que l'état de la santé des élèves.

Les données personnelles traitées par la Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents sont les suivantes :

1.) Fiche de renseignements :

- les données d'identification (par ex. nom, prénoms, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique)
- les données d'identification émises par les services publics (par ex.: matricule);
- les données concernant la santé (par ex. antécédents, anamnèse) ;
- l'identité du médecin traitant ;
- les mesures d'accueil individualisé le cas échéant.

2.) Questionnaire médical:

- les données d'identification de l'élève (par ex. nom, prénoms, adresse);
- les données d'identification des parents (par ex. nom, prénoms, adresse électronique et numéro de téléphone);
- les données d'identification émises par les services publics (par ex.: matricule);
- les données concernant la santé (par ex. antécédents, anamnèse);
- les données relatives aux vaccinations ;
- l'identité du médecin traitant.

En complément, la Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents reçoit également des données administratives fournies par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse afin d'assurer l'exactitude des données en cas de changement, par exemple changement d'établissement scolaire.

La Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents mène les activités de dépistage sur base de:

- la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé;
- la loi du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire ;
- la loi du 18 mars 2013 relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves ;



• le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire.

Dès lors qu'un examen est planifié par l'équipe médico-socio-scolaire, la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* a la nécessité de collecter les données listées car, sans ces dernières, elle ne sera pas en capacité de réaliser l'examen et le suivi médical de l'élève.

Certaines données personnelles sont susceptibles d'être transférées par *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* aux destinataires suivantes:

- le Service psycho-social et d'accompagnement scolaire (SePAS) en cas de problème car ce dernier assure l'accompagnement de l'enfant en milieu scolaire ;
- la *Commission d'inclusion scolaire* en charge de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande du directeur, la prise en charge d'enfants ou de jeunes à besoins éducatifs spécifiques;
- Le *Centre des technologies de l'information de l'État* (CTIE) car il est le sous-traitant informatique de division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et des adolescents.

Les données personnelles seront conservées par la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités poursuivies, conformément à ses obligations légales. Ainsi la *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* conserve les données pour une période de 10 ans à compter du dernier examen médical.

Chaque personne physique dont les données sont traitées dispose d'un droit de demander l'accès à ses données personnelles et d'obtenir leur copie ainsi que, dans le cas où ces données personnelles seraient incomplètes ou erronées, leur rectification. Elle dispose également du droit à la limitation du traitement de ses données personnelles, du droit de s'opposer à leur utilisation ainsi que du droit d'obtenir leur effacement, aux conditions et dans les limites prévues par le règlement général sur la protection des données.

Il est possible de demander à exercer les droits listés ci-dessus en soumettant une demande écrite, signée et en justifiant de son identité à la *Direction de la santé* à info_donnees@ms.etat.lu ou au 13a, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Il est également possible d'introduire une réclamation auprès de la *Commission nationale pour la protection des données* par courrier à l'adresse suivante: 15, boulevard du Jazz, L - 4370 Belvaux ou en complétant le formulaire en ligne qui est disponible sur le site de la CNPD dans la section Particuliers -> Faire valoir vos droits



Informationsblatt zum Datenschutz

Im Rahmen der medizinischen und sozialen Überwachung von Schülern, die Sekundarschulen im Großherzogtum Luxemburg besuchen, erhebt und verarbeitet die Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents personenbezogene Daten von Schülern und gegebenenfalls ihren gesetzlichen Vertretern, um:

- die medizinischen Untersuchungen, einschließlich des sozialen Aspekts, zu organisieren;
- die medizinischen Untersuchungen durchzuführen, die daraus resultierenden Befunde zu erstellen und diese weiterzuverfolgen.

Die Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents erstellt außerdem anonyme Statistiken, um ihre Tätigkeit und den Gesundheitszustand der Schüler bewerten zu können.

Die personenbezogenen Daten, die von der Abteilung für Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents verarbeitet werden, sind folgende:

1.) Informationsblatt:

- Identifikationsdaten (z. B. Name, Vornamen, Adresse, Telefonnummer, E-Mail-Adresse);
- Identifikationsdaten, die von staatlichen Behörden ausgestellt werden (z. B. Identifikationsnummer);
- Gesundheitsdaten (z. B. Vorgeschichte, Anamnese);
- Identität des behandelnden Arztes;
- Maßnahmen zur individuellen Betreuung (falls zutreffend).

2.) Gesundheitsfragebogen:

- Identifikationsdaten des Schülers (z. B. Name, Vornamen, Adresse);
- Identifikationsdaten der Eltern (Name, Vornamen, E-Mail-Adresse und Telefonnummer);
- Identifikationsdaten, die von staatlichen Behörden ausgestellt werden (z. B. Identifikationsnummer);
- Gesundheitsdaten (z. B. Vorgeschichte, Anamnese);
- Daten zu durchgeführten Impfungen;
- Identität des behandelnden Arztes.

Zusätzlich erhält die Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents auch Verwaltungsdaten vom Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, um die Richtigkeit der Daten zu überprüfen, wenn sich Änderungen ergeben, wie z. B. ein Wechsel der Schule.

Die Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents führt die Screeningaktivitäten auf der folgenden Rechtsgrundlage:

- la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé;
- la loi du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire ;
- la loi du 18 mars 2013 relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves ;
- le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-socio-scolaire.



Sobald eine Untersuchung vom schulmedizinischer Team geplant wird, hat *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* die Notwendigkeit, die aufgelisteten Daten zu sammeln, da sie ohne diese Daten nicht in der Lage sein wird, die Untersuchung und die medizinische Betreuung des Schülers durchzuführen.

Die *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* kann bestimmte personenbezogene Daten an folgende Empfänger weitergegeben:

- den psychosozialen Schulbegleitungsdienst (SePAS) bei Problemen, da dieser die Beratung des Kindes im schulischen Umfeld sicherstellt;
- die *Commission d'inclusion scolaire*, die auf Antrag der Eltern oder des Schulleiters die Betreuung von Kindern und Jugendlichen mit besonderen pädagogischen Bedürfnissen festlegt;
- den Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), da es der Informatiksdienstleister der Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents ist.

Die personenbezogenen Daten werden von der *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* nicht länger aufbewahrt, als es für die verfolgten Zwecke und im Einklang mit ihren gesetzlichen Verpflichtungen erforderlich ist. So bewahrt die *Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents* die Daten für einen Zeitraum von 10 Jahren ab der letzten medizinischen Untersuchung auf.

Jede natürliche Person, deren Daten verarbeitet werden, hat das Recht, Zugang zu ihren personenbezogenen Daten zu verlangen und eine Kopie davon zu erhalten sowie, falls die personenbezogenen Daten unvollständig oder fehlerhaft sind, deren Berichtigung zu verlangen. Sie hat außerdem das Recht, die Verarbeitung ihrer personenbezogenen Daten einzuschränken, sich ihrer Verwendung zu widersetzen sowie ihre Löschung zu verlangen, und zwar unter den Bedingungen und in den Grenzen, die in der Allgemeinen Datenschutzverordnung festgelegt sind.

Sie können die Ausübung der oben genannten Rechte beantragen, indem Sie einen schriftlichen, unterschriebenen Antrag unter Nachweis Ihrer Identität an die *Direction de la santé* an info_donnees@ms.etat.lu oder an 13a, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg zu richten.

Sie können auch eine Beschwerde bei der *Commission nationale pour la protection des données* einreichen, indem Sie einen Brief an die folgende Adresse schicken: 15, boulevard du Jazz, L - 4370 Belvaux oder das Online-Formular ausfüllen, das Sie auf der Website der CNPD unter der Rubrik *Privatpersonen -> Ihre Rechte geltend machen* finden.